

Séance du 04 avril 2023

Date de la convocation : 31/03/2023

Membres en exercice :
19

L'an deux mille vingt-trois et le quatre avril à 9 heures 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,

Présents : 15

Présents : Maxime ATGER, Joseph BEAUFILS, Claudine BESSIERE, Michel BONNAL, Céline DELMAS, Bernadette GAILLARD, Gisèle GERBAL, Claire HELARY, Lydie JOURDAN, Jacqueline LIZZANA, Patrice MONTEIL, Etienne NEGRON, Francis SAINT-LEGER, Gilbert SALLES, Yvan VELAY

Votants : 18

Pour: 18

Contre: 0

Abstentions: 0

Représentés : Kristelle BILLARD, Patrice SAINT-LEGER, Gaëlle COULOMB

Excusés : Geneviève FABRE

Absents :

Secrétaire de séance : Jacqueline LIZZANA

2023_024 - Objet : Demandes de subventions pour l'aménagement d'une salle de remise en forme au rez-de-chaussée de la maison de pays

Le maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement d'une salle de remise en forme au rez-de-chaussée de la maison de pays.

Le montant estimatif de ce projet est le suivant :

Travaux et honoraires :	44 163,25 € HT
Matériel de remise en forme :	26 358,25 € HT
Total :	70 521,50 € HT

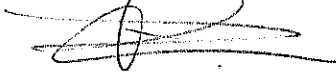
Le plan de financement de l'opération pourrait être le suivant :

Subvention DETR :	35 260,70 €
Subvention région (obtenue) :	7 500,00 €
Subvention FRAT :	13 248,00 €



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le projet présenté par Monsieur le Maire et décide de solliciter les financements au titre du FRAT et de la DETR tels que décrits ci-dessus.

Le Secrétaire,

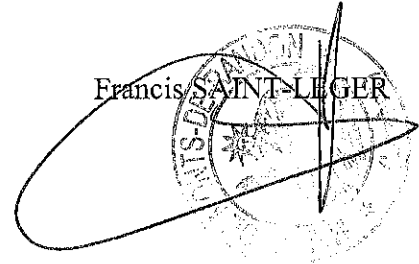


Jacqueline LIZZANA

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

Pour copie conforme,
Le Maire,

Francis SAINT-LEGER



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

RF PREFECTURE DE MENDE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/04/2023 048-200085223-20230404-2023_024-DE